

Le shopping dominical, refrain des urnes

GENÈVE Le sujet figure à nouveau au menu des votations cantonales, le 14 juin, après une annulation de dernière minute en novembre dernier. Le résultat genevois sera scruté avec attention par la Berne fédérale, qui étudie une libéralisation partielle

THÉO ALLEGREZZA

C'est un sujet tout aussi récurrent que les années sans budget au bout du Léman. Pour la cinquième fois en quinze ans, Genève est appelé à se prononcer sur l'ouverture des magasins le dimanche, à l'occasion des votations du 14 juin. Le patronat et les partis bourgeois rêvent d'offrir aux commerces «une bouffée d'oxygène» en autorisant deux ouvertures dominicales par an (en plus du 31 décembre), tandis que les syndicats et la gauche pointent une détérioration des conditions de travail. «Les intérêts des grands patrons ne coïncident pas avec ceux du personnel de vente, ni même de la population en général», martelait cette semaine Balmain Badel, responsable du secteur tertiaire d'Unia Genève, lors d'une action organisée devant une grande enseigne de la place.

Aux atours idéologiques, la campagne genevoise sera scrutée avec attention depuis Berne. Le sujet occupe l'Assemblée fédérale depuis 2023 et le dépôt d'une initiative parlementaire par le canton de Zurich. La semaine dernière, le Conseil fédéral s'y est montré favorable, soutenant le principe d'une ouverture 12 dimanches par an (contre 4 actuellement), en laissant toutefois le dernier mot aux cantons. «Vous imaginez ce que ça représente? Ce serait monstrueux», commente Pierre Vanek, de l'Union populaire, formation de la gauche radicale genevoise. A l'entendre, la votation du 14 juin représente une première «brèche», telle une «fissure dans un barrage.» «Ce qui est en train de se préparer, c'est un tsunami antisocial et antisyndical. Ce vote aura un impact sur la réussite de celui-ci», estime-t-il. «Il aura valeur de test», reconnaît le député PLR Vincent Subilia. C'est bien la seule chose sur laquelle les deux camps semblent être d'accord.

Une lecture opposée

Qu'il s'agisse des retombées économiques ou des conséquences sur les employés, la droite et le



Une affiche contre la modification des horaires des magasins, lors de la manifestation du 1er mai 2026 à Genève. (DAVID WAGNIÈRES/LE TEMPS)

gauche font une lecture diamétralement opposée des ouvertures dominicales. Pour le député socialiste Romain de Sainte-Marie, le dimanche «ne changerait rien» pour le commerce de détail, en difficulté perpétuelle depuis le covid. «Le réel problème, c'est le pouvoir d'achat, qui est en berne à Genève parce que nous avons les primes maladie et les loyers les plus élevés de Suisse, alors que les salaires stagnent», observe-t-il. C'est ce qui expliquerait le recours au tourisme d'achat en France voisine, si préjudiciable, tout comme les achats en ligne.

Pour Vincent Subilia, qui préside aussi la Chambre de commerce, c'est précisément en ren-

forçant son «attractivité» que Genève peut enrayer cette spirale. «Tous les sondages que nous avons menés à la suite d'ouvertures dominicales ont montré que la majorité des magasins en ont été bénéficiaires», rapporte Flore Teyssie, secrétaire patronale de la faïtière Genève commerces, qui représente 80 enseignes. Elle ajoute: «Sinon, ils n'ouvriraient pas.»

D'après la nouvelle loi, les employés seraient payés 200% d'un jour de travail normal. Et libres de venir travailler ou non. Un choix illusoire, aux yeux des syndicats, alors que les retours du terrain montrent que le personnel se trouve constamment «sous pression». «Le volontariat

dans le salariat, ça n'existe pas», estime Balmain Badel, qui redoute des effets délétères sur la vie de famille et le temps de repos. «Les commerçants ne sont pas des cow-boys, réplique Flore Teyssie. Il suffit d'une dénonciation anonyme pour que l'inspection du travail fasse une visite.»

Un interminable feuilleton

Par rapport aux 12 dimanches envisagés par Berne, la proposition soumise à la population genevoise semble bien plus modeste. Mais elle comprend un changement de taille. Aujourd'hui, jusqu'à trois ouvertures annuelles sont possibles au bout du lac, mais conditionnées

à l'existence d'une Convention collective de travail (CCT) étendue dans la branche. Qui n'existe pas. Ou plus. La précédente convention a été dénoncée en 2017 par Unia, soit un an après le rare compromis politique entériné dans les urnes: les trois dimanches, mais avec une CCT. Cette manœuvre syndicale, destinée à obtenir de nouvelles compensations, avait été perçue comme un véritable «casus belli» par le patronat. «Cela a eu pour effet que la loi n'a jamais vraiment pu être appliquée pour pouvoir ouvrir le dimanche», observe Flore Teyssie.

Depuis, le même petit jeu se répète chaque année au moment où les décorations de Noël com-

mencent à illuminer le centre-ville. S'appuyant sur une dérogation figurant dans la loi, les associations patronales déposent une demande pour des ouvertures exceptionnelles lors des fêtes de fin d'année, ce que le Conseil d'Etat leur accorde, avant que les syndicats ne contestent la décision en justice. Tout cela se finit habituellement au Tribunal fédéral. L'ouverture est finalement autorisée, mais à la dernière minute – un timing loin d'être idéal pour les enseignes ou pour leurs employés.

Imbroglia à prévoir en cas de non

Au parlement, la modification proposée par la droite a le mérite de «clarifier la situation». Du moins en cas de oui. Car les conséquences d'un non dans les urnes restent à déterminer. En octobre dernier, le Tribunal fédéral a jugé que l'article qui conditionne l'ouverture dominicale à une CCT violait le droit fédéral. Le Conseil d'Etat avait alors décidé d'annuler la votation qui devait avoir lieu quelques semaines plus tard et promis de revoir la législation. Il n'en a rien été.

«Le réel problème, c'est le pouvoir d'achat, qui est en berne à Genève»

ROMAIN DE SAINTE-MARIE, DÉPUTÉ SOCIALISTE AU GRAND CONSEIL

«Certains veulent faire croire qu'en votant non à l'ouverture des magasins deux dimanches par an, on validerait en réalité l'ouverture de trois», s'indigne Davide de Filippo, président de la Communauté genevoise d'action syndicale. Un «hold-up démocratique». Le Département de l'économie reconnaît que «deux interprétations restent possibles» en cas de non et estime qu'il reviendrait, le cas échéant, aux tribunaux de trancher. ■